

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 Mars 2019



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

61 PRESENTS : Angélique Detouillon , Joël Barrant, Daniel Cassard ,Bruno LECLERT, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Anne Cassard, Jean Claude Joly, Michel Morel, Jean Bouveresse , Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Bernard Collette remplace Claude Henriet, Hervé Bouhelier , Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Pascal Bassignot remplace Béatrice Trouillot, Catherine Donzelot-Tetaz, Denis Donze, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre-François Bernard , Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Claude Brisebard , Claude Roussel, Jacky Morel, Marie Pierre Cuenot, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot , Guy Parola, François Cucherousset , Audrey Prieur, Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat, , Noël Perrot, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Gérard Faivre, Patricia Lime, Jean-Marie Voitot, Sylvie Le Hir, Jean Paris, David Vivot, Albert Groperrin , Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean Louis Truche, Christian Bertin, Raymond Bassignot, Jean Pierre Peugeot.

6 EXCUSES : Samuel Girardet, Amandine Faivre, Jean-Marie Tarby, Geneviève Colin, Marie-Jeanne Dromard, Nadia Pouret.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

5 ABSENTS : Sylvie Morel Galmard, Sandrine Corne, Sandra Ledron, Maurice Grosset, Stéphanie Alixant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Développement économique :

Territoire d'industrie

Notre communauté de communes a été retenue en tant que « territoire d'industrie » avec les CC de Maïche, Morteau et Le Russey pour constituer le territoire d'industrie « Haut-Doubs horloger ».

Cette démarche initiée par l'Etat vise à accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle en leur donnant des moyens pour la réalisation de projets portés par les territoires mais aussi par les industries.

Les moyens mis à disposition par l'Etat reposent sur des fonds financiers (abondement des dispositifs existants) et de l'ingénierie via une meilleure connaissance de ce qui existe déjà auprès des territoires concernés.

L'objectif sera de mettre en place un programme d'actions au bénéfice de l'industrie sur nos quatre communautés de communes pour les quatre années à venir selon les thématiques retenues : l'attractivité, le recrutement, l'innovation et la simplification.

Concernant la gouvernance de ce dispositif, l'Etat a souhaité confié son pilotage aux régions et instaurer un comité de projet à l'échelle de chaque territoire d'industrie, comité qui devra regrouper les élus des collectivités concernées, les partenaires institutionnelles mais également les chefs d'entreprise. Concernant notre territoire

d'industrie, nos élus ont souhaité que trois entreprises représentent chaque communauté de communes au sein de ce comité de projet. Concernant notre communauté de communes, nous avons sollicité Mme Lucile Bertin (Scierie Bertin), M. Christian Parrenin (SIS) et M. Olivier Paget (Jean-Louis Amiotte).

En termes de calendrier, le programme d'actions doit être arrêté d'ici le mois de juin pour signature du contrat avec l'Etat et la région. Ce programme d'actions résultera des ambitions du territoire et des attentes et besoins des entreprises.

Plan Climat Air Energie Territorial :

Circuits courts : clôture de l'étude et suite à donner

L'agriculture constitue un enjeu majeur pour le territoire des Portes du Haut-Doubs de par son importance économique (AOP Comté et Morbier), son rôle structurant des paysages, et son rapport aux problématiques dans la préservation des ressources naturelles mais également en raison de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation.

Dans le contexte national et régional à travers la mise en place de plan régional de développement agricole (PRDA) qui souhaite développer la valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles et relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptée, la Communauté de Communes souhaite affirmer son engagement sur les enjeux agricoles et alimentaires.

L'affirmation de cette volonté au niveau communautaire est d'autant plus nécessaire face à un contexte international qui fragilise les modes de production durable, qui peut remettre en cause la santé des populations et la qualité de l'environnement.

Ainsi, la collectivité a engagé depuis 2017 une réflexion autour des circuits alimentaires de proximité. Cette démarche multi partenariales a permis de conforter la volonté politique de se saisir de cette thématique.

Au regard de la dynamique initiée sur le territoire avec la mise en place d'une large concertation : enquête publique, focus group, séminaire réunissant : producteurs, consommateurs, acteurs économiques et politiques de la filière agricole, responsables de la restauration collective, plusieurs axes stratégiques ont été identifiées :

- Axe 1 : Travailler sur l'installation au travers de la maîtrise foncière, en favorisant la diversification agricole dans les documents de planification
- Axe 2 : Appuyer la structuration des énergies des consommateurs, travailler notamment sur l'approvisionnement des restaurations collectives,
- Axe 3 : Mettre en place d'outils de communication, sensibilisation
- Axe transversal : Mise en place d'un comité de suivi de cette politique afin notamment d'assurer l'approche multi-partenariales

A travers la mise en place de cette politique alimentaire et agricole, il s'agira également de rechercher la cohérence entre les bassins de productions et les bassins de consommations tout en travaillant sur la coopération interterritoriale.

L'objectif de fixer les orientations à atteindre pour les prochaines années, de permettre d'accompagner les mutations du secteur agricole et du système alimentaire à une diversification de l'offre agricole.

Cet Objectif affirme la volonté de la CCPHD à défendre les rôles de l'agriculture sur son territoire et de concilier les grands enjeux du secteur avec les autres politiques du territoire (urbanisme, outils de planification, environnement...) dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés.

Délibération N° : 190311-16

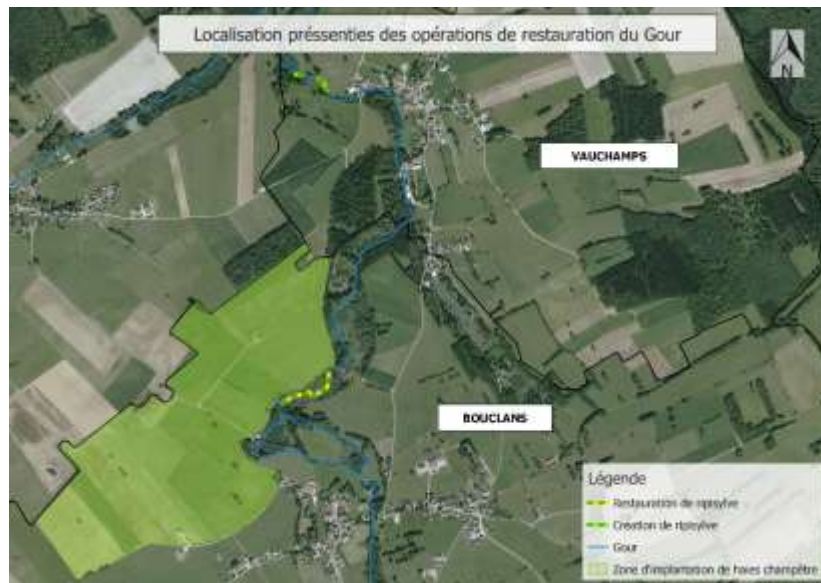
Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

- **D'approuver les axes stratégiques agricole et alimentaire présentés**
- **D'approuver la mobilisation de tous les acteurs du territoire concernés par la pluralité des enjeux précédemment cités**
- **D'approuver la mise en place d'un comité de suivi**

GEMAPI :

Travaux sur le Gour : convention de partenariat Fédération de Chasse du Doubs

La Fédération de Chasse du Doubs est porteur d'un projet concernant la restauration du Gour. L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité biologique du Gour et de son affluent en prenant en compte la dimension anthropique inhérente au contexte local. Plusieurs opérations de restauration et d'implantation de ripisylves associées à la mise en place d'abreuvoir pour le bétail auront un impact positif et significatif sur l'état biologique du Gour au terme des 2 ans de mise en œuvre du projet. La plantation d'arbres champêtres permettra également d'œuvrer en faveur de la ressource en eau du Gour en restaurant les corridors écologiques.



Une partie des travaux se situent sur la commune de Bouclans, ils ne concernent que de la restauration de ripisylve et plus particulièrement les postes suivants :

- 250 mètres linéaires de plantation de haies champêtre (500 arbres) ;
- 300 mètres linéaire de plantation/restauration de ripisylve ;
- 1.5 jour d'animation.

Le coût global des travaux s'élève à 79 096.15€TTC. La Fédération de Chasse du Doubs a sollicité une aide auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 60%, aide qu'elle a obtenu.

Pour le reste à charge, elle sollicite les communautés de communes concernées : la CCPHD et la CC Doubs Baumoises qui a d'ores et déjà acceptée ce partenariat.

Le montant de participation attendue pour notre CC est de 3739.81€.

Délibération N° : 190311-17

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité :

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- **D'approuver le partenariat avec la Fédération De Chasse du Doubs et la participation de la CCPHD aux travaux sur le Gour,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle et tout autre document devant intervenir dans ce dossier.**

Urbanisme :

Mise en débat du PLU de FUANS

La commune de Fuans a prescrit l'élaboration d'un PLU avant la prise de compétence document d'urbanisme par la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs.

Dès lors, l'achèvement de la procédure est à réaliser par la Communauté de Communes.

Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été réalisé en Conseil Communautaire et dans le Conseil Municipal de la commune de Fuans.

Le projet de PADD est disponible sur demande à la Communauté de Communes ou à la Commune de FUANS.

Administration générale :

Rapport d'Orientations Budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il a été fait le bilan de l'année 2018 et les prévisions 2019 ont été évoquées en séance.

Les travaux et les conclusions des commissions finance des 18 février et 04 mars 2019 ont été proposées.

L'ensemble des documents suivants sont consultables sur demande et ont été commentés et débattus lors du Conseil :

- Arrêtés des comptes 2018 sur le budget principal et sur les budgets annexes et leur consolidation

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- Analyse de la structure financière consolidée
- Analyse de l'état et de la structure de la dette
- Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs
- Plan Pluriannuel des projets des investissements 2019
- Evolutions majeures des dépenses et recettes de fonctionnement sur le budget principal en 2019
- Propositions et stratégies fiscales de la commission finance du 04 mars 2019

Schéma de mutualisation

Toujours dans le contexte contraint budgétaire actuel et dans une exigence d'optimisation et de rationalisation des moyens humains, matériels et financiers renforcé par les dernières lois MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) du 27/01/2014 et NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 les collectivités ont été invitées à réfléchir et planifier leurs actions en matière de mutualisation notamment entre les communautés de communes et leurs communes membres.

C'est pourquoi, le Président a présenté lors de la séance sur les orientations budgétaires en 2016 **un schéma de mutualisation** en décrivant les actions réalisées et à réaliser au cours de son mandat.

Il doit en faire état à l'occasion de chaque Débat d'orientations budgétaires.

Il avait été décidé en séance de conseil du 09/02/2015 de la méthodologie à suivre.

- Un questionnaire a été envoyé aux communes pour les inviter à proposer des pistes de mutualisation courant 2016 et renseigner les informations thématiques et financières nécessaires à la mesure de l'impact prévisionnel sur les effectifs de la CCPHD et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.
- Une synthèse des axes de mutualisation en cours ou à venir a été également élaborée.

Le schéma de mutualisation » fait état de :

- L'enjeu principal soulevé par le contexte contraint
- La définition du concept de mutualisation
- Le cadre juridique de la mutualisation
- Les outils à disposition des collectivités
- Les diagnostics

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- Les propositions déclinées en schéma

Le Président a exposé les différentes phases qui avaient été validées et donné un suivi des étapes réalisées.

Il a indiqué notamment les travaux qui ont été menés en 2018 afin de réaliser une mise à jour de l'évaluation des besoins des communes et la mise en place d'outils de mesure des impacts de la mutualisation.

Délibération N° : 190311-18

Le conseil de communauté a pris acte d'un débat sur les orientations budgétaires et des évolutions sur le schéma de mutualisation.

Télétravail : Bilan et décision après une année de mise en place

L'accord-cadre sur le télétravail signé le 16 juillet 2002 au niveau européen le définit comme « une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et dans laquelle un travail, qui serait normalement réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière ».

Normes de référence : La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Par délibération du conseil de communauté du 11 décembre 2017 et sur saisine du comité technique paritaire du Centre de Gestion du Doubs avec un avis favorable sans réserve du 09/01/2018, la mise en place de l'organisation du télétravail au sein de la CCPHD a été réalisée pour une période d'une année à compter du 01 janvier 2018.

La volonté était une autorisation sur 2018 à valeur de test ou d'expérimentation et un renouvellement éventuel ensuite. Une évaluation avait été demandée également avec la nécessité de présenter aux élus un rapport sur l'utilisation et la gestion de ce dispositif en 2018.

Le bilan a été présenté en séance et a fait l'objet d'explications et de commentaires.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Délibération N° : 190311-19

Le conseil de communauté a décidé, à l'unanimité :

- **de se prononcer sur la continuité du télétravail au sein de la CCPHD dans les conditions actuelles.**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires**

Compte Personnel de Formation : Définition des règles d'utilisation

Cadre légal : L'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017 modifie les articles 22 et suivants de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ; (décret N° 2017-928 du 6 mai 2017 et la circulaire du 10 mai 2017) ;

Le droit à la formation professionnelle, tout au long de la vie est reconnu aux fonctionnaires.

Il favorise leur développement professionnel et personnel, facilite leur parcours professionnel, leur mobilité et leur promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualifications professionnelle existants.

Il permet l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers. Il concourt à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particuliers entre hommes et femmes et la progression des personnes les moins qualifiées.

Le CPF se substitue mais ne remplace pas le DIF (droit individuel à la Formation).

C'est un dispositif différent. Les heures de CPF sont mobilisables dès le 1^{er} janvier 2017.

Sa finalité est d'accéder à une qualification (diplôme, titre, certification de qualification professionnelle) ou de développer ses compétences **dans le cadre d'un projet d'évolution professionnel** pour faciliter une mobilité professionnelle, une promotion, une reconversion professionnelle, la prévention d'une inaptitude.

Les droits du CPF sur un temps plein sont de 24h/an jusqu'à 120 heures puis 12 h/an heures jusqu'à 150 heures. (Voire 400 heures pour les agents de catégorie C sans certificat de niveau V).

Les conditions d'utilisation du CPF doivent être encadrées. La commission administration générale et finance a travaillé sur le sujet les 18/02 et 04/03/2019.

Les propositions faites en conseil communautaire ont fait l'objet d'une délibération.

Délibération N° : 190311-20

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Que les demandes d'utilisation du CPF pourront être étudiées en commission administration générale et finance 2 fois par an (en mars et septembre) et soumis à validation par le Conseil de Communauté.**
- Que la prise en charge financière se fera dans la limite d'une enveloppe de 5000 € globale par an et de 500 € par an et par agent dans la limite de l'enveloppe globale avec un bonus de 500 € par agent si la formation est en lien direct avec les activités de la CCPHD ou la préparation aux concours de la Fonction Publique.**
- La prise en charge se limite aux frais de formation sans prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations**
- La décision de prise en charge supplémentaire des frais pédagogiques pourra être envisagée, après décision du conseil communautaire, si un agent demande une formation destinée à permettre le maintien de son employabilité et la sécurisation de son parcours professionnel. (Concours par exemple)**

Remise de médailles d'honneur au personnel

6 agents de la CCPHD bénéficient de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale ARGENT

- Daniel BAHÍ (agent technique piscine)
- Denise BOURDENET (agent d'accueil piscine)
- Guy BOUVERET (agent service technique)
- Frédéric CACHOD (agent service technique)
- Florence HERMANN (agent secrétariat comptabilité)
- Claude MARGUIER (MNS piscine)

Une cérémonie de remise de ces médailles a clôturé la séance.

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.